



ASADHO



Réseau Sud Congo



RRN

85, Avenue ASSOSA, Commune KASAVUBU, Tél. : +243 81 094 98 69 – 997 035457 KINSHASA/ RD Congo

**L'ATELIER SUR LA DISSEMINATION DES RAPPORTS ITIE
2018, 2019, ET PREMIER SEMESTRE 2020 AVEC LES
FEMMES DE MEDIAS DE KINSHASA**

INTRODUCTION

DATE: DU 29 AU 30 OCTOBRE 2021

LIEU: SALLE TRANSPARENCE DE L'ITIE

PARTICIPANT: 25 femmes des médias

1. CONTEXTE

La République Démocratique du Congo a adhéré à l'Initiative pour la transparence dans les Industries Extractives ITIE en sigle depuis 2005.

L'ITIE est une norme internationale et mondiale qui permet de mesurer le niveau de la transparence dans la gestion des ressources naturelles dans le pays qui souhaite mettre en œuvre l'ITIE dans le souci de permettre une exploitation prudente des richesses en ressources naturelles qui constitue un moteur important pour la croissance économique et contribue au développement durable.

L'ITIE exige la divulgation des informations à travers les rapports ITIE sur les paiements des taxes et impôts, des redevances des entreprises qui exploitent les ressources minières, gazières et forestières ainsi que les recettes que perçoivent les gouvernements non seulement pour engager le débat public entre les partis prenants au processus et au grand public mais aussi d'avoir un regard sur la participation du secteur extractif au budget de l'Etat en particulier et de l'économie en générale.

Il se constate un faible engagement dans la participation à la mise en œuvre de l'ITIE des femmes de la société civile d'une manière générale et de celles des médias en particulier. Hors elles regorge des compétences permettant de faire entendre leurs voix par des propositions concrètes au travers le débat aussi la diffusion des informations pour qu'elles atteignent le grand public. C'est dans ce cadre que le Réseau Sud Congo composé de l'Association Africaine de défense de Droit de l'homme (ASADHO), la Plateforme des Organisation de la société civile impliqué dans le secteur Minier (POM) et le Réseau Ressources naturelles (RRN/Katanga) s'est résolu d'organiser un atelier de dissémination des rapports ITIE 2018, 2019 et premier semestre 2020 avec les femmes des médias afin de les encouragées, motivées de s'intéresser aux questions qui touche le secteur extractif.

2. OBJECTIF

Cette activité poursuit des objectifs suivants :

- Assurer la dissémination des rapports ITIE 2018, 2019 et premier semestre 2020 avec les femmes des médias
- Attirer l'attention particulière des femmes aux questions qui touchent le secteur extractif en vue de créer un débat public à partir des

informations tirées des rapports ITIE 2018, 2019 et premier semestre 2020

- Amener les femmes des médias à créer et organiser des émissions radio-télévisées sur leurs chaînes respectives sur les rapports ITIE à l'intention du grand public

3. RESULTAT

- Les rapports ITIE 2018, 2019 et premier semestre 2020 sont disséminés aux femmes des médias
- Les femmes des médias améliorent leurs connaissances aux questions qui touchent le secteur extractif et s'impliquent à la participation de la mise en œuvre de l'ITIE
- Les femmes des médias créent et organisent des émissions radio-télévisées sur les informations issues des rapports ITIE 2018, 2019 et premier semestre 2020

4. METHODOLOGIE

L'approche méthodologique sera basée sur les techniques suivantes :

- A. Exposé des orateurs;
- B. Débat et une série de questions et réponses.

5. LIEU ET DUREE DE L'ACTIVITE

L'activité sera tenue dans la salle polyvalente de l'ITIE

INTERVENTION

I QUE RETENIR DE L'ITIE

PLAN DU TRAVAIL

- A. Les paradoxes de l'abondance ou la malédiction des richesses
- B. La création de l'ITIE
 - A. Historique de la création
 - B. Rôle de l'ITIE
 - C. Importance de l'ITIE
 - D. Objectifs de l'ITIE
 - E. Définition de la norme ITIE
- C. Les parties prenantes à l'ITIE
- D. Les organes de l'ITIE au niveau national et international
- 1. Les paradoxes de l'abondance ou la malédiction des richesses

Le paradoxe de l'abondance est une expression utilisée pour désigner un phénomène contradictoire lié au développement d'un pays par rapport à ses ressources naturelles.

En effet, il est constaté que des pays qui possèdent d'abondantes ressources naturelles et qui devraient profiter de cette richesse, notamment grâce à l'industrie extractive, se retrouvent, à l'inverse, confronté à de graves difficultés économiques et/ou sociales. La possession de richesses naturelles entraînerait une situation parfois pire que des pays sans ressource.

Nous désignons cette situation pour parler notamment de la RDC

Les minerais notamment l'or le diamant le cobalt l'uranium le cuivre n'ont servi à combattre la pauvreté en Afrique et en RDC particulièrement. Bien au contraire, dans la plupart des cas, conflits divers et guerres civiles ont accompagné l'exploitation de «l'or noir» sur le continent.

Quelques causes qui justifient cela :

- Les dépenses et investissements publics ne sont pas alloués à la lutte contre la pauvreté.
- Le secteur des matières premières n'est pas suffisamment connecté à l'économie nationale ; il génère de la croissance, mais trop peu de places de travail.
- Les gouvernements des pays d'origine ne sont pas capables de retenir correctement la part des ressources naturelles qui leur reviendrait de droit.

2. La création de l'ITIE

Historique de l'ITIE

Origine de l'ITIE

Tout est parti d'un rapport de Global Witness sur l'Angola. Ce rapport a démontré que les dirigeants angolais détournent les revenus issus du pétrole. C'est à cet effet qu'une dizaine des ONG ont lancé la campagne PCQVP en 2002. C'est à la même année au mois d'octobre que l'ancien premier ministre britannique Tony Blair annonce l'ITIE au sommet mondiale sur le développement durable.

Cause : la malédiction des ressources

Au niveau international

Octobre 2002 : Tony Blair annonce l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) au Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg

Juin 2003 : La Première Conférence plénière de l'ITIE à Lancaster House à Londres marque le lancement de l'Initiative. Lors de cette conférence, 12

principes centrés sur la nécessité d'accroître la transparence dans l'exploitation des ressources naturelles ont été adoptés.

Au niveau national

La République Démocratique du Congo a adhéré à l'ITIE depuis 2005. C'est seulement en 2007 que la mise en œuvre de cette initiative est devenue effective avec la mise en place des organes de gestion de l'ITIE.

Aperçu sur les publications des rapports ITIE

Treize ans après son adhésion à ce processus, la République Démocratique du Congo a déjà publié 11 rapports ITIE. Le rapport 2007 a été publié en 2010, le Rapport ITIE 2008-2009 en 2011, le Rapport ITIE 2010 en 2012, le rapport 2011 en 2013, le Rapport ITIE 2012 en 2014, le rapport 2013 en 2015, le rapport 2014 en 2016, le rapport 2015 en 2017, le rapport 2016 en 2018 et le rapport 2017 en 2018.

cette année la RDC publie 3 rapports ITIE dont 2018, 2019 et 2020.

C'est le rapport 2020 qui va servir à la validation

La RDC a subi 3 validations :

- ✓ La Première validation en 2010,
- ✓ La Deuxième validation en 2013, n'avait pas été concluante dans la mesure où le Conseil d'administration avait estimé que le pays avait réalisé des progrès significatifs, mais ne pouvait pas atteindre le statut de pays conforme pour n'avoir pas respecté certaines exigences dont celles touchant à l'exhaustivité et la fiabilité des données.

Pour cette raison, le pays a été suspendu avec la recommandation de prendre des mesures correctives en améliorant le rapport ITIE 2010 ou en publiant un nouveau rapport ITIE, soit le rapport ITIE 2011.

- ✓ La troisième validation (par le Secrétariat International) en 2014, a conduit à la conformité

C'est la publication de ce rapport ITIE 2011 qui a permis au Conseil d'administration de lever la suspension et d'accorder le statut de pays conforme à la République Démocratique du Congo.

VII. STATUTS DES PAYS METTANT EN ŒUVRE L'ITIE

Il y en a 4:

1. Pays candidat
2. Pays conforme
3. Pays suspendu
4. Pays radié

- Pays candidat: c'est celui qui adhère à l'ITIE et remplit les 4 indicateurs de la phase prévue dans la norme ITIE. La candidature est une situation temporaire dont le but est de mener, en temps opportun, à la conformité à la norme ITIE

- Pays conforme: C'est celui qui a démontré au cours de la validation qu'il a satisfait à toutes les exigences de la mise en œuvre de l'ITIE
- Pays suspendu: C'est lorsqu'un aspect des principes ou des exigences de l'ITIE n'est pas respecté. La suspension pour un pays peut être volontaire suite à une instabilité politique ou à un conflit qui peut empêcher un aspect important des principes ou exigences de l'ITIE.
- Pays radié: C'est celui qui est exclu du processus

Qu'est ce qui signifie ITIE

ITIE: Initiative pour la Transparence des Industries Extractives.

L'ITIE est un processus basé sur le respect de la norme.

Elle est un processus à travers lequel les parties prenantes mettent à la disposition des populations, à travers la rédaction des rapports périodiques par des consultants indépendants, revenus et les recettes de l'état issus de l'exploitation des ressources minières et pétrolières. Tels que les redevances, les impôts, les bonus de signature, les bonus de production, les royalties, des dividendes et les taxes diverses. L'ITIE est une norme mondiale visant à promouvoir une gestion ouverte et responsable des ressources extractives.

B. Rôle de l'ITIE

- ✓ Promouvoir la transparence des revenus issus du secteur extractif;
- ✓ Contribuer à la bonne gouvernance; et
- ✓ Promouvoir la redevabilité.

Ressources naturelles concernées: mines, hydrocarbures et gaz

C. Importance de l'ITIE

Assainir le climat des affaires au pays ;

- Assurer une part croissante de la contribution des industries extractives à l'économie nationale ;
- Assurer une meilleure prise de conscience du public au sujet des revenus du secteur et une meilleure utilisation des données des rapports ITIE pour demander des comptes aux gouvernants.

D. Importance de l'ITIE

L'ITIE vise à:

- ✓ Renforcer le système de gouvernance du secteur Extractif
- ✓ Promouvoir une bonne compréhension de la gestion des Ressources Naturelles
- ✓ Fournir des données pour informer et mener des réformes permettant de bannir la corruption et aller vers une gestion plus responsable du Secteur Extractif

- ✓ Pour renforcer la gouvernance, l'ITIE exige des pays et entreprises la divulgation des informations sur les étapes clés de la gouvernance des revenus extractifs. Dont la divulgation des revenus de l'Etat issus des Industries Extractives d'une part et d'autre part la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises extractives. Ceci se résume au renforcement des systèmes par les entreprises, à contribuer aux débats publics et à renforcer la confiance.

E. La norme ITIE

La norme ITIE est un standard international qui permet de mesurer le niveau de transparence des industries extractives dans un pays qui met en œuvre l'ITIE.

3. Les organes de l'ITIE au niveau national et international

➤ Au niveau international

Les organes institutionnels permanents de l'Association ITIE sont :

1. L'Assemblée générale de l'ITIE, qui se déroule dans le cadre de la Conférence ITIE ;
2. Le Conseil d'administration de l'ITIE, dirigé par le président de l'ITIE ;
3. Le Secrétariat de l'ITIE, dirigé par le Directeur exécutif

➤ Au niveau national

Sous la direction d'un coordonnateur nous avons

Le Comité National comprend deux organes, à savoir : le Comité Exécutif et le Secrétariat Technique.

Le Comité Exécutif est l'organe d'orientation, de supervision, de décision, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du processus ITIE en RDC.

4. Les parties prenantes à l'ITIE

Nous avons le groupe multipartite composé de :

- ✓ Composante institution publique (le gouvernement entre autre le ministère du plan de mine d'hydrocarbure ...)
- ✓ Composante entreprise
- ✓ La composante société civile

B INTRODUCTION A LA NORME ITIE

1. SOMMAIRE

2. Objectif de l'ITIE
3. La chaîne de valeur de l'ITIE
4. Structure de la Norme ITIE
5. Les Exigences de la Norme ITIE

1. OBJECTIF DE L'ITIE

L'**Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)** a pour objectif de renforcer la bonne gouvernance dans les pays riches en ressources naturelles en mettant à la disposition du public, toutes les informations relatives aux versements effectués par les sociétés **minières, pétrolières, gazières** et, désormais **forestières**.

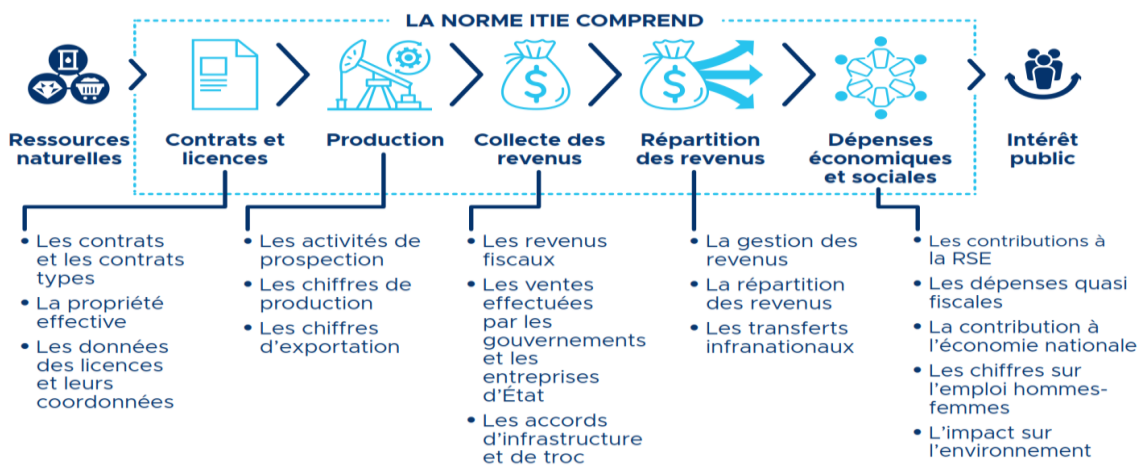
Elle encourage les **Gouvernements**, les **Entreprises** et les **Organisations de la Société Civile** à travailler ensemble pour élaborer un cadre pour la publication régulière des paiements et des recettes générées par les industries extractives.

La Norme ITIE exige des pays qu'ils publient des informations sur **la chaîne de valeur extractive**, de l'octroi des droits d'extraction aux revenus du Gouvernement et à **la façon dont ces revenus bénéficient à la population**.

Ainsi donc, à travers la divulgation des informations contextuelles et financières, la norme ITIE permet d'accroître la **transparence** et la **redevabilité** dans **la signature des contrats, la collecte, l'affectation et l'utilisation des revenus** en vue de lutter contre la corruption et de promouvoir le **développement durable**

2. CHAÎNE DE VALEUR DE L'ITIE

Données divulguées en vertu de l'ITIE



3. STRUCTURE DE LA NORME ITIE

Avant-propos

Introduction

CHAPITRE I : MISE EN ŒUVRE DE LA NORME ITIE

1. Les Principes de l'ITIE : 12

2. Devenir un pays mettant en œuvre l'ITIE
3. Les exigences pour les pays mettant en œuvre l'ITIE : 7
4. Suivi de la mise en œuvre de l'ITIE par le Conseil d'administration de l'ITIE
5. Aperçu de la Validation
6. Protocole relatif à la participation de la société civile
7. Attentes de l'ITIE sur le compte des entreprises qui la soutiennent
8. Politique en matière de données ouvertes

CHAPITRE II : **GOVERNANCE ET GESTION**

9. Statuts
10. Politique d'ouverture de l'ITIE
11. Directives pour les collèges de l'ITIE
12. Code de conduite de l'Association ITIE

4. LES EXIGENCES DE L'ITIE

- a. **Suivi par le GMP**
- b. **Cadre légal et institutionnel, octroi des Licences et des Contrats**
- c. **Exploration et Production**
- d. **Collecte des revenus**
- e. **Affectation des revenus**
- f. **Dépenses sociales et économiques**
- g. **Résultats et Impact**

1. SUIVI PAR LE GMP

APERÇU : L'ITIE exige un suivi efficace par les parties prenantes, assuré notamment par un groupe multipartite fonctionnel qui associe le Gouvernement et les entreprises, et requiert la pleine participation indépendante, active et effective de la société civile.

Les exigences clés liées au suivi par le GMP se réfèrent à :

- (1.1) l'engagement de l'État;
- (1.2) l'engagement des entreprises;
- (1.3) l'engagement de la société civile;
- (1.4) la création et le fonctionnement du GMP ;
- (1.5) l'adoption d'un plan de travail comportant des objectifs clairs pour la mise en œuvre de l'ITIE ainsi qu'un calendrier aligné sur les délais fixés par le Conseil d'administration de l'ITIE.

2. CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL, OCTROI DES LICENCES ET DES CONTRATS

APERÇU : L'ITIE exige que les divulgations contiennent des informations sur la gestion du secteur extractif et permettent aux parties prenantes de comprendre les lois et procédures relatives à l'octroi de droits d'exploration et

de production, le cadre juridique, réglementaire et contractuel s'appliquant au secteur extractif et les responsabilités institutionnelles de l'État dans la gestion du secteur.

Les Exigences ITIE liées à un cadre juridique transparent et à l'octroi des droits dans le secteur extractif font référence aux aspects suivants:

- (2.1) cadre légal et régime fiscal;
- (2.2) octroi des licences;
- (2.3) registre des licences;
- (2.4) contrats;
- (2.5) propriété effective; et
- (2.6) participation de l'État dans le secteur extractif.

3. EXPLORATION ET PRODUCTION

APERÇU : L'ITIE exige la divulgation d'informations liées à l'exploration et à la production, permettant aux parties prenantes de comprendre le potentiel du secteur.

Les Exigences ITIE liées à la transparence dans les activités d'exploration et de production font référence aux aspects suivants :

- (3.1) information sur les activités de prospection/exploration ;
- (3.2) données de production ;
- (3.3) données d'exportation.

4. COLLECTE DES REVENUS

APERÇU : Une bonne compréhension des paiements effectués par les entreprises et des recettes perçues par l'État peut permettre d'éclairer le débat public concernant la gouvernance dans les industries extractives. L'ITIE exige une divulgation exhaustive des paiements des entreprises et des revenus de l'État provenant des industries extractives.

Les Exigences ITIE liées à la collecte des revenus se réfèrent aux aspects suivants :

- (4.1) divulgation complète des taxes et revenus ;
- (4.2) vente des parts de production de l'État ou autres revenus perçus en nature ;
- (4.3) fournitures d'infrastructures et accords de troc ;
- (4.4) revenus provenant du transport ;
- (4.5) opérations liées aux entreprises d'État ;
- (4.6) paiements infranationaux ;

- (4.7) niveau de désagrégation ;
- (4.8) ponctualité des données ;
- (4.9) qualité des divulgations et assurance de la qualité.

5. AFFECTATION DES REVENUS

APERÇU : L'ITIE exige la divulgation d'informations liées à l'affectation des revenus, permettant aux parties prenantes de comprendre comment les revenus figurent au budget national et, le cas échéant, aux budgets des entités infranationales, ainsi que de retrouver les dépenses sociales par entreprise.

Les Exigences de l'ITIE portant sur l'affectation des revenus se réfèrent en particulier aux aspects suivants :

- (5.1) répartition des revenus ;
- (5.2) transferts au niveau infranational ;
- (5.3) gestion des recettes et des dépenses.

6. DEPENSES SOCIALES ET ECONOMIQUES

APERÇU : L'ITIE encourage la divulgation d'informations liées à la gestion des revenus et aux dépenses, permettant d'aider les parties prenantes à évaluer dans quelle mesure le secteur extractif permet d'obtenir les résultats et impacts sociaux, économiques et environnementaux souhaités.

Les Exigences de l'ITIE portant sur les dépenses économiques et sociales se réfèrent aux aspects suivants:

- (6.1) dépenses sociales et environnementales par entreprise;
- (6.2) dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État;
- (6.3) aperçu de la contribution du secteur extractif à l'économie; et
- (6.4) impact environnemental des activités extractives.

7. RESULTAT ET IMPACT

APERÇU : Des divulgations régulières de données sur l'industrie extractive ne sont guère utiles en pratique si elles ne s'accompagnent pas d'une sensibilisation du grand public sur la signification des chiffres publiés ainsi que d'un débat public sur l'utilisation efficace des revenus provenant des ressources naturelles.

Les Exigences ITIE portant sur les résultats et l'impact cherchent à assurer l'engagement des parties prenantes dans un dialogue sur la gestion des revenus tirés de ces ressources.

Il est également capital que les enseignements découlant de la mise en œuvre de l'ITIE soient mis en pratique, que les recommandations formulées au cours

du processus soient examinées et suivies d'effet le cas échéant, enfin que la mise en œuvre de l'ITIE s'appuie sur un fondement stable et durable.

ANALYSE DE LA PARTIE FINANCIERE

Cette partie qui a consisté a passé en revue les informations financières contenues dans le rapport assoupli

TRAVAUX EN GROUPE

Les groupes ont été constitués pour engager des réflexions envie de constituer des sujets (thème) qui peuvent faire l'objet des émissions radio-télévisées et aussi pour la création des articles.

GROUPE I

1. Quid de la mise en place des animateurs de FOMIN
2. L'utilisation de la rédevance minière par les ETDS
3. Quid du respect des cahiers de charge par les entreprises minières
4. Processus légal pour l'exploitation du secteur minier en RDC

NB : les deux premiers thèmes constituent les plus importants pour le groupe

GROUPE II

1. Comprendre le code minier que prévoit la loi congolaise par rapport à l'exploitation des ressources naturelles
2. La transparence dans la gestion des industries extractives : ITIE nous en parle (faire intervenir un expert)
3. Qui sont les bénéficiaires de l'industrie extractives en RDC ?
4. L'apport de la société civile dans l'extraction minière

NB le premier et le troisième thème sont les plus important

GROUPE III

1. L'impact des actions sociales des entreprises extractives sur les communautés locales
2. L'importance d'une bonne gestion du FOMIN pour le développement communautaire
3. Les avancées fiscales : un danger pour l'économie nationale

4. Les exigences de l'autorisation d'exploitation minière dans les gisements miniers (selon l'article 27 du code minier)

NB pour ce groupe le premier et le troisième thème

A la grande satisfaction des participantes qui ont émis les vœux ces genres d'activités s'intensifient